



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 19 MAI 2010**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. P PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, P. BERQUET, Mme P. GISLE (à partir de la délibération n° 2010/72), M. B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, FORZANI, M. Y. GOUNOT, Mme G. MORGUE, M. N. NICOLAS, Mme S. GERMANICUS, M. A. ROBLIN,

Absente excusée : Mme G. TILMANN, pouvoir à Mme S. GERMANICUS

Absent : M. E. NIVET

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. E. DUPONT

1. – Approbation des comptes-rendus de séance des conseils municipaux des 17 et 31 mars 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes-rendus de séance des conseils municipaux des 17 et 31 mars 2010.

2. – Permission de voirie – création d'un bateau d'accès à une propriété privée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Il est établi au profit de la Commune, dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et pour une période indéterminée, une redevance communale pour modification des équipements du domaine public dans le cadre de l'octroi d'une permission de voirie.

Article 2 : Cette redevance correspondra au montant des travaux engagés par la commune pour modifier ces équipements.

3. Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et de la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2011-2014,
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

4. Placement de fonds sur compte à terme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à placer 100 000 euros selon la réglementation en vigueur sur un compte à terme.
- **PRECISE** que ce placement sur compte à terme sera d'une durée de 12 mois à compter de la présente délibération, avec une rémunération suivant les taux officiellement transmis par le Ministère des Finances et applicables à compter du 6 avril 2010, soit un taux nominal de 0,55% comme annexé ci-après.
- **ATTESTE** que l'origine des fonds placés fait suite à un emprunt contracté auprès de la Banque Populaire Val de France.

5. Demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** le Conseil Général des Yvelines pour l'attribution d'une subvention au taux maximal pour les travaux paysagers sur la rigole de Châteaufort.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les formalités nécessaires à l'obtention des subventions et à signer tous documents s'y rapportant.

6. Demande de subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** l'Agence des Espaces Verts pour l'attribution d'une subvention au taux maximal pour les travaux paysagers sur la rigole de Châteaufort

– **AUTORISE** le Maire à effectuer les formalités nécessaires à l'obtention des subventions et à signer tous documents s'y rapportant.

7. Programme triennal 2009 – 2010 – 2011 de voirie – demande de subvention départementale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

– **DECIDE** de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2009-2010-2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de Voirie.

La subvention s'élèvera à 122 220€ hors taxes soit 70% du montant de travaux subventionnables de 174 600€ hors taxes.

– **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier ou la fiche d'identification, annexé (e) à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

– **S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à sa charge.

8. Autorisation donnée au maire pour ester en justice : nuisances aériennes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à ester en justice pour cette affaire

9. Désaffectation d'une partie du domaine public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** le déclassement du domaine public communal de ces deux parcelles cadastrées AB 80 et AB 81

- **AUTORISE** le Maire à engager la procédure de désaffectation.

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Patrice PANNETIER